



Plan d'aide à la réussite 2008 - 2013
Actualisation 2012 - 2014

Ensemble, réussissons maintenant!

Avis favorable reçu de la commission des études le 28 février 2013

Adopté par le conseil d'établissement le 10 avril 2013

Amendements présentés à la commission des études le 28 janvier 2014

Avis favorable reçu de la commission des études le 28 janvier 2014

Adopté par le conseil d'établissement le 5 février 2014 - *CECL140205-10*

Table des matières

Introduction	3
Constats et actualisation	4
Cibles	12
Conclusion	13

Service de l'organisation, du cheminement et de la réussite scolaires

Coordination et rédaction

Patricia Tremblay, directrice adjointe

Recherche

Raynald Gagné, conseiller pédagogique

Soutien technique

Karen Cormier, secrétaire

Afin d'alléger le texte, le genre masculin est utilisé dans ce document pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Introduction

Depuis quelques années, la clientèle du collège n'a cessé de croître. À l'automne 2007, le collège accueillait un peu plus de 1 500 étudiants inscrits dans ses huit programmes, dont trois programmes de formation préuniversitaire et cinq programmes de formation technique. En 2012, la clientèle dépasse 1 800 étudiants et le collège compte un programme de formation technique supplémentaire. Cette hausse de clientèle affecte l'environnement pédagogique et par ricochet, la réussite des étudiants. Cette situation fait en sorte que la disponibilité des locaux est moindre, ce qui affecte la qualité des horaires. Les groupes comptent un plus grand nombre d'étudiants et le nombre d'étudiants en situation de handicap est plus élevé, ce qui rend le suivi individualisé plus difficile pour les enseignants.

Cette actualisation vient réorienter l'affirmation d'une vision commune de la réussite pour tous les intervenants du milieu. Le plan d'aide à la réussite se doit d'évoluer au rythme des étudiants et de l'ensemble du personnel. Ses actions ont été évaluées annuellement pendant les trois premières années et pour s'ajuster aux besoins et aux réalités nouvelles, le collège a jugé bon de l'actualiser, simultanément à l'actualisation et au prolongement du Plan stratégique du Cégep régional de Lanaudière. De plus, chaque collège constituant se doit, lors de l'actualisation du plan stratégique, d'intégrer des mesures d'aide liées à l'amélioration du français, tel que souhaité par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie, à travers l'enveloppe spéciale qu'il a accordée à chaque collège pour une période de 5 ans, soit de 2011 à 2016. Ainsi, dans le cadre de l'actualisation de son plan d'aide à la réussite 2012-2014, le collège intègre des actions favorisant une meilleure réussite des étudiants aux cours de français ainsi qu'à l'épreuve ministérielle.

Le dernier bilan du Plan d'aide à la réussite, réalisé en 2011, démontre que les actions sont efficaces. Des onze cibles, sept sont atteintes. L'actualisation vise donc à établir des actions prioritaires à mettre en place dans l'optique de hausser la réussite en première session, pierre angulaire des cibles non atteintes. En effet, le collège observe que la motivation générée par la réussite de sa première session amène l'étudiant à persévérer et à se réinscrire dans un programme d'études.

C'est dans ce contexte que le collège a procédé à une vague de consultations auprès des enseignants et a également discuté de la réussite lors des réunions de ses différents services. Ces nombreux moments d'échange ont permis au collège d'identifier sept priorités pour l'année 2013-2014. Les pages suivantes décrivent le contexte dans lequel chacune des priorités a été établie. Chacune de ces priorités est rattachée à un ou plusieurs objectifs du plan d'aide initial. Ainsi, le lecteur est en mesure d'apprécier l'ampleur de cette actualisation.

Constats et actualisation

<p><u>PRIORITÉ 1</u></p> <p>Tous s'entendent pour dire que sans la volonté et l'engagement de l'étudiant, les efforts pour le soutenir dans sa réussite sont vains. Beaucoup d'efforts sont déployés par les enseignants et les aides pédagogiques individuels pour rencontrer les étudiants à risque afin de discuter de leur situation, d'identifier les problèmes et de leur offrir l'aide dont ils ont besoin. Comment, à partir des outils de dépistage que le collège possède actuellement, proposer aux étudiants ciblés de les accompagner dans leurs apprentissages? <u>À l'instar des contrats de réussite et des services de tutorat par les pairs, le collège entend agir auprès des étudiants ayant signifié leur intention de s'engager dans leur réussite et développer un mode de suivi impliquant l'ensemble des intervenants - Programme d'encadrement personnalisé (PEP) - et l'offrir aux étudiants désirant bénéficier de ce soutien.</u></p>			
<p>ORIENTATION 1</p> <p>Objectif 1 de 7 : Promouvoir la réussite auprès des étudiants et de l'ensemble des intervenants</p>	<p>ORIENTATION 1</p> <p>Objectif 2 de 7 : Accroître les taux de réussite des cours en première session</p>		<p>ORIENTATION 1</p> <p>Objectif 7 de 7 : Améliorer le soutien aux enseignants</p>
<p>Action 1.1</p>	<p>Action 1.8</p>	<p>Action 1.9</p>	<p>Action 1.26</p>
<p>Informer les étudiants de l'importance de la réussite dans leur projet de formation; soutenir et stimuler leur motivation.</p>	<p>Dépister et encadrer les étudiants à risque.</p>	<p>Revoir le processus d'encadrement des étudiants qui ont moins de 70 % de moyenne générale au secondaire.</p>	<p>Faire connaître aux enseignants la liste des étudiants à risque, par programme, dès le début des cours de première session (dont la moyenne générale au secondaire est inférieure à 70 %) et ceux qui ont accumulé deux échecs ou plus à la première session d'études.</p>
<p>ORIENTATION 1</p> <p>Objectif 4 de 7 : Hausser les taux de réinscription en troisième session</p>			
<p>Action 1.16</p>		<p>Action 1.18</p>	
<p>Cibler les étudiants de première session ayant accumulé deux échecs ou plus et intervenir auprès d'eux à la mi-session.</p>		<p>Maintenir les rencontres individuelles pour les étudiants visés par le Règlement sur la réussite.</p>	

PRIORITÉ 2

Les constats établis indiquent que la formule actuelle de l'accueil par programme ne répond pas aux différents objectifs des intervenants. Le collège mettra donc en place, dès la session d'hiver 2013, un comité multisectoriel ayant comme mandat de revoir l'accueil par programme, son objectif, sa forme, et ce, en prévision de la rentrée de l'automne 2013.

ORIENTATION 1 Objectif 1 de 7 : Promouvoir la réussite auprès des étudiants et de l'ensemble des intervenants	ORIENTATION 1 Objectif 3 de 7 : Faciliter la transition du secondaire au collégial	ORIENTATION 3 Objectif 2 de 3 : Offrir un environnement éducatif stimulant et signifiant
Action 1.2	Action 1.12	Action 3.3
Maintenir et améliorer l'accueil par programme avant le début des classes en s'assurant d'interpeller tous les intervenants de la réussite.	Sensibiliser les étudiants aux principaux obstacles qui font entrave à la réussite, lors des journées portes ouvertes, des journées d'accueil par programmes et en classe.	Favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance des étudiants à leur programme par la mise en place d'activités d'intégration.

PRIORITÉ 3

Une des clés du succès d'un plan d'aide à la réussite est le dépistage des étudiants en difficulté. Les outils de dépistage mis en place depuis les dernières années ne sont pas pleinement utilisés. Premièrement, une liste des étudiants ayant une moyenne générale au secondaire inférieure à 70 % est transmise à chaque coordonnateur de programme en début d'année scolaire. Les questionnements soulevés durant les consultations touchaient les actions à poser auprès de ces étudiants. Doit-on intervenir de la même façon pour tous les étudiants sur cette liste? Lorsque l'on sait qu'un étudiant sur cinq inscrit sur cette liste réussira tous ses cours et qu'un étudiant sur quatre n'échouera qu'un seul cours, la question devient pertinente. Est-ce que la moyenne générale au secondaire est un indicateur de réussite fiable? Les études démontrent que cette clientèle est vulnérable. Cependant, doit-on se doter d'outils plus précis pour dépister les étudiants à risques et, surtout, être en mesure d'identifier les problèmes qu'ils risquent de rencontrer durant leur parcours collégial? Le collège désire évaluer la pertinence de mettre en place un test diagnostic à l'entrée pour diriger les étudiants vers des ressources répondant davantage à leurs besoins plutôt que d'offrir des mesures d'aides plus générales.

Deuxièmement, le collège a fait l'acquisition d'un module de dépistage des étudiants en difficulté permettant une meilleure communication entre les enseignants et les aides pédagogiques individuels. Ce module permet à chaque enseignant d'inscrire des commentaires concernant les étudiants en situation d'échec : absences répétées, difficultés à organiser son travail, problèmes de comportement, difficultés d'apprentissage et autres problèmes observés. Un des problèmes majeurs des étudiants en situation d'échec semble être l'absentéisme. Malgré le fait que l'article 4.2 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) stipule que « la prise de présence est obligatoire jusqu'à la date d'annulation de cours déterminée au calendrier scolaire pour la session d'automne et pour la session d'hiver, et fortement recommandée par la suite », les enseignants n'entrent pas tous les absences recensées dans ce module. Considérant le fait que les enseignants ne peuvent avoir accès au dossier scolaire complet de leurs étudiants, selon la loi de l'accès à l'information, les aides pédagogiques individuels, dans le cadre de leur travail, peuvent utiliser ces commentaires et agir auprès des étudiants au besoin. Une utilisation accrue de ce module par les enseignants permettrait aux aides pédagogiques individuels d'intervenir auprès d'un plus grand nombre d'étudiants. Pour identifier plus d'étudiants à risque, le collège entend perfectionner les outils de dépistage, amener les enseignants à utiliser davantage le module « Étudiants en difficulté », surtout avant la date d'annulation des cours et profiter davantage des comités de programme pour échanger autour de la réussite des étudiants.

ORIENTATION 1

Objectif 1 de 7 : Promouvoir la réussite auprès des étudiants et de l'ensemble des intervenants

ORIENTATION 2

Objectif : Maximiser l'aide à la réussite

Action 1.8

Dépister et encadrer les étudiants à risque.

Action 2.4

Favoriser le partage de l'information relative aux absences répétitives ou prolongées des étudiants au collège, à l'aide des outils de communication disponibles.

PRIORITÉ 4

Pour soutenir les différents acteurs du milieu, le collège produit et diffuse des données permettant à ces derniers d'orienter leurs actions. Cependant, pour certains intervenants, les données produites ne correspondent pas entièrement à leurs besoins. Les instances telles la commission des études et le conseil d'établissement se doivent d'avoir une vue d'ensemble de la réussite des étudiants tandis que les enseignants désirent connaître davantage les faiblesses de leurs étudiants pour mieux les outiller et les soutenir dans leurs apprentissages. **Pour mieux répondre aux besoins des différents acteurs, le collège entend adapter les outils de communication et les informations transmises en fonction des besoins exprimés.**

ORIENTATION 1

Objectif 7 de 7 : Améliorer le soutien aux enseignants

Action 1.23	Action 1.24
Produire et diffuser les données permettant de faire l'analyse des indicateurs dès qu'elles sont disponibles et offrir un soutien professionnel aux enseignants selon les besoins (par exemple, en produisant des données ventilées par sexes).	Produire et rendre disponibles des gabarits afin de faciliter la production, le traitement et le suivi de la réussite.

PRIORITÉ 5

La réussite est une préoccupation partagée par tous, mais les échanges entourant cette problématique se font souvent en silo : discussions dans un corridor, en mangeant dans le local départemental, entre enseignants d'un même programme, en réunion de service, etc. Un comité de la commission des études est mis en place lors des étapes d'élaboration et d'évaluation, mais les lieux d'échange et de réflexion sur la problématique sont peu nombreux. Malgré le fait que les comités de programme sont des lieux privilégiés pour discuter de réussite, puisqu'ils regroupent tous les intervenants, enseignants de la formation spécifique, contributive et générale, aide pédagogique individuel et conseiller pédagogique, les ordres du jour comportent rarement des points dédiés à la réussite, à l'exception des rencontres où les mesures d'aide doivent être adoptées ou évaluées.

Le collège invite les coordonnateurs des comités de programme à inscrire de façon statutaire un point à l'ordre du jour permettant à l'aide pédagogique individuel responsable du programme de faire état des problématiques vécues par les étudiants dudit programme et permettre également aux enseignants d'informer les aides pédagogiques individuels des cas problématiques. Le collège constituera également un « conseil de la réussite ». Ce conseil aura comme mandats, entre autres, de réfléchir aux différentes problématiques observées chez les étudiants et de proposer des actions aux différents intervenants, d'élaborer le prochain plan d'aide à la réussite, suite à l'évaluation qui en sera faite en 2013-2014, d'en faire le suivi, de l'actualiser au besoin et de l'évaluer. La communication entre enseignants ainsi qu'entre enseignants et aides pédagogiques individuels sera facilitée, au profit de la réussite des étudiants.

ORIENTATION 1 Objectif 1 de 7 : Promouvoir la réussite auprès des étudiants et de l'ensemble des intervenants	ORIENTATION 2 Objectif : Maximiser l'aide à la réussite			ORIENTATION 3 Objectif 1 de 3 : Faciliter l'encadrement des étudiants engagés dans les activités communautaires, culturelles et sportives en intégrant davantage les responsables de la vie étudiante à la vie pédagogique
Action 1.3	Action 2.1	Action 2.3	Action 2.5	Action 3.1
Sensibiliser les intervenants quant à l'importance du rôle qu'ils exercent au collège en ce qui a trait à la réussite.	Échanger l'information relative aux étudiants en difficulté dans le cadre de rencontres de comité de programmes plus fréquentes et en assemblée départementale.	Faire des comités de programme des lieux d'échange sur les indicateurs, les mesures d'aides à la réussite et les cibles afin qu'ils soient davantage signifiants.	Encourager la création d'espaces réels et virtuels afin de favoriser le partage de l'information entre les intervenants dans le dossier de la réussite.	Mettre en place des outils de communication permettant de faciliter l'encadrement des étudiants et de transmettre les informations pertinentes aux intervenants.

PRIORITÉ 6

La mise en œuvre du plan d'aide exigeait, pour chacun des départements, de mettre en place des mesures d'aide pour chacun des indicateurs identifiés par le collège : des mesures touchant le taux de réussite en première session, le taux de réinscription en troisième session et le taux de diplomation. C'est ainsi que 32 mesures furent élaborées par l'ensemble des programmes. Sans même que les départements échangent autour des problématiques de leurs étudiants, travaillant la réussite en silo, nous pouvions recenser plusieurs mesures semblables. Le collège croit qu'orienter les actions vers les problèmes vécus par les étudiants, sans les rattacher directement à un indicateur, est gage de succès. Le « conseil de la réussite » pourrait être un lieu où les problèmes communs à tous les programmes seraient discutés, et où des actions communes seraient élaborées. Pour des problèmes plus spécifiques, des actions spécifiques pourraient être mises en place. Pour 2013-2014, le collège entend agir sur les problématiques observées, notamment sur les méthodes de travail intellectuel et l'amélioration de la qualité du français, problèmes généralisés observés dans l'ensemble des programmes.

ORIENTATION 1 Objectif 2 de 7 : Accroître les taux de réussite des cours en première session		ORIENTATION 1 Objectif 4 de 7 : Hausser les taux de réinscription en troisième session		ORIENTATION 1 Objectif 5 de 7 : Augmenter les taux de diplomation	
Action 1.5	Action 1.7	Action 1.17	Action 1.19		
Élaborer, mettre en œuvre et évaluer des mesures d'aide à la réussite ayant pour but d'atteindre cet objectif dans chaque programme ainsi que dans les disciplines de la formation générale et contributive.	Encourager et maintenir le développement des compétences en méthodologie du travail intellectuel et les périodes d'initiation à la bibliothèque.	Élaborer, mettre en œuvre et évaluer des mesures d'aide à la réussite permettant d'augmenter les taux de réinscription en troisième session dans les programmes concernés.	Élaborer, mettre en œuvre et évaluer des mesures d'aide à la réussite dans les programmes concernés qui permettent la diplomation dans les délais prescrits par le ministère.		
Action 1.32	Action 1.33	Action 1.34	Action 1.35		
Accentuer la promotion de l'usage d'un français de qualité chez les étudiants, notamment par la mise en place d'un centre de référence linguistique.	Offrir un encadrement plus personnalisé en réduisant à environ 20, le nombre d'étudiants par groupe du cours de <i>Renforcement en français</i> (601-013-RE).	Injecter des ressources enseignantes destinées au soutien des étudiants ayant échoué au moins une fois l' <i>Épreuve uniforme de français</i> .	Procéder à l'embauche de tuteurs-étudiants supplémentaires au Centre d'aide en français écrit (CAFÉ) pour réduire la liste d'attente.		

PRIORITÉ 7

Depuis l'adoption du plan d'aide à la réussite en 2008, certains enseignants ont développé de nouvelles méthodes pédagogiques adaptées aux problèmes que vivaient leurs étudiants. Ces enseignants doivent consacrer plus de temps à la préparation de cours lorsqu'ils décident d'adapter leurs méthodes pédagogiques. Pour cette raison, le collège tient à les soutenir. L'embauche d'un conseiller pédagogique responsable des technologies de l'information a permis au collège de présenter plusieurs nouvelles approches technopédagogiques aux enseignants. Le nombre accru de rencontres entre les conseillers pédagogiques et les enseignants et la hausse d'inscriptions d'enseignants aux journées pédagogiques sont deux indicateurs qui démontrent que les enseignants ont à cœur de mettre à jour leurs pratiques enseignantes. De plus, depuis 2011, le collège travaille à mettre sur pied, grâce à l'enveloppe spéciale, un centre de référence linguistique visant l'amélioration de la qualité du français chez l'ensemble du personnel et chez les étudiants. C'est donc dans un contexte favorable que le collège entend continuer de soutenir le développement d'innovations pédagogiques, la qualité du français et le partage des bonnes pratiques.

ORIENTATION 1 Objectif 2 de 7 : Accroître les taux de réussite des cours en première session	ORIENTATION 1 Objectif 3 de 7 : Faciliter la transition du secondaire au collégial	ORIENTATION 1 Objectif 7 de 7 : Améliorer le soutien aux enseignants	
Action 1.6	Action 1.14	Action 1.27	Action 1.31
Mettre en place des stratégies pédagogiques adaptées aux étudiants de première session.	Préparer les enseignants à adapter leurs stratégies pédagogiques pour accueillir les étudiants issus de la réforme du renouveau pédagogique.	Encourager le développement des compétences TI (technologies de l'information) des enseignants en fonction des besoins dérivant des profils TI des étudiants.	Maintenir un soutien pédagogique auprès des enseignants par une veille sur la pédagogie et par la tenue d'activités susceptibles de favoriser l'échange entre les intervenants.
Action 1.36	Action 1.37	Action 1.38	Action 1.39
Mettre en place un centre de référence linguistique visant, entre autres, à soutenir les enseignants.	Injecter des ressources enseignantes destinées à soutenir les activités du comité organisateur du <i>Printemps de la langue</i> .	Injecter des ressources enseignantes destinées à soutenir les enseignants de toutes les disciplines, dans l'évaluation de la qualité de la langue.	Mettre à jour la <i>Politique de valorisation de la langue française</i> , en assurer la diffusion et la promotion, notamment par la mise en place d'un comité ayant comme mandat la valorisation et l'amélioration de la langue.

Cibles

Le collège accueillait à l'automne 2012 environ 1 800 étudiants. Cette clientèle représente la clientèle maximale qu'il peut accueillir en fonction de ses ressources matérielles. Il accueille 150 étudiants de plus qu'il y a quatre ans, soit 10,0 % de la clientèle admise en 2008. En maximisant l'utilisation de ses locaux, le collège remplit ainsi une partie de sa mission, celle d'offrir une large accessibilité aux études supérieures.

Parallèlement à cette hausse, le collège vit une transformation de sa clientèle admise. En admettant toujours les étudiants sur la base de la plus haute moyenne générale au secondaire, nous remarquons que les étudiants les plus forts au secondaire s'inscrivent de moins en moins à L'Assomption. En 2008, parmi les étudiants issus du secondaire (population A), 21,0 % des étudiants admis au collège avaient une moyenne générale au secondaire entre 85 et 100, en 2012, ces étudiants représentent 16% de la clientèle. Toujours en 2008, 5,6 % des étudiants étaient admis avec une moyenne générale entre 60 et 70 %. En 2012, ces étudiants représentent maintenant 9,0 % de la clientèle admise.

L'approche utilisée pour fixer les cibles par programme, pour les trois indicateurs retenus, ne semble pas tenir compte des changements observés dans la clientèle. Les cibles des indicateurs de la réussite au collège ont été déterminées en fonction d'une moyenne des trois dernières années pour chaque indicateur et des résultats des cohortes observées dans tout le réseau collégial. Le collège souhaitait que les résultats des cohortes inscrites au collège soient équivalents ou supérieurs aux résultats observés chez les cohortes de l'ensemble du réseau collégial. C'est sur la base de ce critère que les cibles 2008-2013 ont été conçues.

Avec les changements observés dans la clientèle, principalement l'admission d'un plus grand nombre d'étudiants ayant une moyenne générale au secondaire de 70 % et moins, nous remarquons que les résultats du collège s'éloignent des cibles fixées.

À la lumière de ces informations, une réflexion devra être amorcée afin de modifier le mécanisme de détermination des cibles pour le prochain plan d'aide à la réussite. Des analyses de la clientèle admise par programme devront être produites en 2013-2014 afin d'alimenter la réflexion.

Conclusion

Cette actualisation s'inscrit dans un mécanisme prévu lors de la mise en application du plan d'aide. Les priorités pour l'année de prolongation du plan, soit 2013-2014, ne font que consolider les actions déjà mises en place et qui, selon les indicateurs de réussite, n'ont pas permis au collège d'atteindre les cibles qu'il s'était fixées en 2008.

L'approche collaborative découlant de cette actualisation favorisera davantage l'implication de tous les intervenants et permettra au collège d'approfondir sa réflexion et d'entreprendre un nouveau plan d'aide sur de nouvelles assises. De plus, l'évaluation du plan d'aide à la réussite prévue durant l'année de prolongation nous en apprendra davantage sur les aspects problématiques du plan d'aide actuel.

À travers ces sept priorités, le collège entend donc :

- mettre en place un Conseil de la réussite afin de faciliter la communication entre les différents acteurs;
- agir auprès des étudiants ayant signifié leur intention de s'engager dans leur réussite et de développer un mode de suivi impliquant l'ensemble des intervenants - Programme d'encadrement personnalisé (PEP) - et l'offrir aux étudiants désirant bénéficier de ce soutien;
- mettre en place, dès la session d'hiver 2013, un comité multisectoriel ayant comme mandat de revoir l'accueil par programme en prévision de la rentrée de l'automne 2013;
- perfectionner les outils de dépistage et promouvoir l'utilisation du module « Étudiants en difficulté »;
- adapter les outils de communication et les informations transmises en fonction des besoins exprimés;
- agir sur les problématiques observées, notamment sur les méthodes de travail intellectuel, problème généralisé observé dans l'ensemble des programmes;
- soutenir davantage le développement d'innovations pédagogiques.

Le collège devra également se concentrer sur la révision des cibles de réussite et de persévérance scolaires afin de tenir compte des nouveaux étudiants admis. Les ponts récemment établis avec les écoles secondaires de la Commission scolaire des Affluents devront être utilisés afin de faciliter le passage du secondaire au collégial.